Pôle Education – Pédagogie 2, rue César Franck - 29196 QUIMPER Cedex 02 98 64 16 00 - ddec29.pedagogie@enseignement-catholique.bzh http://www.ddec29.org







Protocole de prise en charge des situations de harcèlement

HARCELEMENT SCOLAIRE: Quelle définition?

Une violence répétée qui peut être verbale, physique, sexuelle ou psychologique.

On peut considérer qu'il y a harcèlement lorsque :

- Les agressions sont répétées et s'inscrivent dans la durée,
- La relation entre l'agresseur ou les agresseurs et la victime est asymétrique. Le harcèlement est inséparable de la mise en place d'une situation de domination.
- La victime est souvent isolée.

NUMERO D'URGENCE: 3018

1- LES ACTEURS CONCERNES

Tous les adultes de l'établissement sont acteurs de la prévention, du repérage et de la prise en charge des situations préoccupantes d'élèves.

• Les référents au sein de l'établissement :

CALVARIN Nolwenn (Cheffe d'Etablissement), MEUDIC Caroline (PE cycle 1), BERTHE Mélissa (PE cycle 3)

- Interlocuteurs sur le sujet de l'ensemble des personnels de l'établissement.
- Rôle de conseil auprès de la Cheffe d'Etablissement et des équipes.
- Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de prévention et de prise en charge du harcèlement entre élèves.

• L'équipe ressource

L'équipe est pilotée par la Cheffe d'Etablissement ainsi que les référents. Elle est composée de personnels aux compétences plurielles et de personnels formés à la méthode « No Blame » ou « Méthode de préoccupation partagée ».

Elle se réunit lors de toute nouvelle situation préoccupante.

Elle dispose d'outils pour le recueil, l'analyse, la prise en charge, le suivi et la régulation des situations.

Calendrier prévisionnel des réunions pour l'année scolaire en cours :

Pôle Education – Pédagogie 2, rue César Franck - 29196 QUIMPER Cedex 02 98 64 16 00 - ddec29.pedagogie@enseignement-catholique.bzh http://www.ddec29.org





- une réunion à chaque début d'année avec l'ensemble de l'équipe éducative
- une autre selon les besoins avec l'équipe ressource

• L'accompagnement des situations de harcèlement au niveau départemental

Pour l'écoute et le soutien aux chefs d'établissement : le référent de tutelle ou de territoire Pour l'enseignement catholique du Finistère, à la DDEC : Maryline ABEGUILE – <u>ddec29.pedagogie@e-c.bzh</u> Pour la formation : l'équipe "Climat scolaire" du Pôle Education Pédagogie

L'établissement informe la DDEC des situations de harcèlement caractérisées repérées et/ou signalées, demande conseil, soutien et accompagnement éventuel.

Les situations déposées sur la plateforme académique au **3018** sont retransmises par la DDEC à l'établissement, via le rectorat et la DSDEN. Un relevé des faits pour la prise en charge de la situation sera alors demandé.

L'équipe de la DDEC peut être sollicitée pour apporter une aide à l'analyse et à la prise en charge d'une situation de forte complexité.

Les élèves

L'ensemble des élèves

Chaque année, les élèves sont sensibilisés au climat scolaire (à l'empathie, au harcèlement, au respect d'autrui) lors de séances.

♦ Les délégués de classe

Les délégués de classe sont sensibilisés au climat scolaire et aux problématiques de l'intimidation, de l'exclusion et de la relation à l'autre, lors du 1^{er} conseil d'élèves avec la Cheffe d'Etablissement et les référentes harcèlement.

Les médiateurs

Les médiateurs sont sensibilisés au climat scolaire et aux problématiques de l'intimidation, de l'exclusion et de la relation à l'autre, tout au long de l'année scolaire avec la Cheffe d'Etablissement et les référentes harcèlement.

Programme des actions engagées par les élèves :

- Campagne de communication dans l'établissement
- Présentation de leur mission dans les classes
- Réunions et formation en début d'année scolaire

Leur rôle:

- Veiller sur tous les élèves
- Soutenir les élèves les plus fragiles et qui semblent à l'écart
- Signaler les situations de harcèlement aux référents adultes
- Apporter un soutien positif avec des actions pour entourer les élèves en fragilité

Pôle Education – Pédagogie 2, rue César Franck - 29196 QUIMPER Cedex 02 98 64 16 00 - ddec29.pedagogie@enseignement-catholique.bzh http://www.ddec29.org





Les familles

L'ensemble des familles

Information des familles sur le plan de prévention des violences et sur les procédures de prise en charge dans le dossier de rentrée et lors de réunions de rentrée.

♦ Les familles des élèves intimidés

Protocole d'accueil et d'écoute (salle de réunion) : rencontre avec l'équipe ressource et l'enseignant de l'élève avant la mise en place de la méthode « No Blame », pendant et après (en présence de l'élève à un moment donné).

Les familles des auteurs

Modalités d'échanges avec les familles : en salle de réunion, rencontre avec l'équipe ressource et l'enseignant de l'élève avant la mise en place de la méthode « No Blame », pendant et après (en présence de l'élève à un moment donné).

La Cheffe d'Etablissement

Le signalement d'une situation caractérisée de harcèlement entre élèves est assuré par la Cheffe d'établissement (avec l'aide de la DDEC si besoin).

La directrice avec les référentes et les enseignants des élèves concernés assurent les relations aux familles, tant pour l'échange d'informations que pour le suivi de la prise en charge.

En cas de situation d'extrême gravité ou lorsque tous les moyens ont été mis en œuvre, la Cheffe d'établissement effectue une saisine auprès du procureur. Elle prévient les parents et peut préconiser à la famille de la victime de porter plainte.

Elle prend des mesures adaptées pour protéger la victime (séparer les enfants, mettre en place une exclusion temporaire, préparer un changement d'établissement en lien avec la DDEC, ...).

La Cheffe d'établissement signale les faits sur l'application « Faits établissement » sur le portail ARENA.

La Cheffe d'établissement est responsable des signalements au Procureur ou des RIP à déposer en fonction des situations.

2 – LA DEMARCHE DE PRISE EN CHARGE

• Repérer et alerter

Tout adulte de l'établissement est susceptible d'être le premier interlocuteur d'un élève intimidé, d'une famille, d'un témoin, etc.

La parole doit être accueillie par l'équipe ressource et par tous les adultes qui pourraient avoir connaissance d'une situation de harcèlement.

Pôle Education – Pédagogie 2, rue César Franck - 29196 QUIMPER Cedex 02 98 64 16 00 - ddec29.pedagogie@enseignement-catholique.bzh http://www.ddec29.org





Recueillir l'information

L'équipe ressource est chargée de coordonner les différents contacts et d'organiser les différents entretiens permettant de recueillir l'ensemble des informations nécessaires.

Ces informations sont partagées avec les membres de l'équipe ressource et les enseignants concernés dans le respect de la confidentialité des informations.

Analyser la situation

L'équipe ressource, pilotée par les référentes et la Cheffe d'établissement, analyse l'ensemble des informations dont elle dispose, évalue la situation et décide des réponses à apporter.

♦ Evaluer la situation

Niveau 1: Un mal-être est exprimé ou observé chez la victime. Des signaux faibles sont identifiés dans l'établissement, par les adultes, les autres élèves et/ou à la maison par la famille. Un ou deux faits sont repérés par les adultes de l'établissement ou par des élèves (délégués de classe, médiateurs ou autres élèves).

La caractérisation du harcèlement n'est pas assurée.

Niveau 2: Les faits sont révélés par la victime, sa famille ou des élèves. La situation est repérée par un adulte de l'établissement. Des faits multiples, répétés, de nature différente, sont observés dans l'établissement, en proximité et/ou sur les réseaux sociaux depuis quelques semaines.

La caractérisation du harcèlement est possible.

Niveau 3 : Les faits sont révélés par la victime, sa famille ou des élèves. La situation est repérée par un adulte de l'établissement. Les faits répétés de nature différente, situés à différents temps et espaces (dont cyber espace) sont avérés. Ils durent depuis plusieurs mois et se traduisent par des actes graves portant atteinte gravement à la victime.

La caractérisation du harcèlement est établie.

La victime est en grande souffrance physique, psychologique et des incidences sont observables dans son engagement et ses résultats scolaires.

Niveau 4: Les faits sont révélés par la victime, sa famille ou des élèves. La situation est repérée par un adulte de l'établissement. Les faits répétés de nature différente, situés à différents temps et espaces (dont cyber espace) sont avérés. Ils durent depuis plusieurs mois, voire plusieurs années et se traduisent par des actes graves, répétés mettant en danger la victime.

La caractérisation du harcèlement est établie.

La victime est en grande souffrance physique, psychologique, des absences sont observées, une phobie scolaire apparait, les résultats scolaires se sont effondrés. La victime a des conduites à risque et des pensées suicidaires.

Pôle Education – Pédagogie 2, rue César Franck - 29196 QUIMPER Cedex 02 98 64 16 00 - ddec29.pedagogie@enseignement-catholique.bzh http://www.ddec29.org





♦ Garder trace des échanges et des décisions

Au fil des réunions, une trace écrite des échanges et des décisions arrêtées, est conservée dans la fiche de prise en charge de la situation. Les informations sont conservées dans un classeur dédié aux situations préoccupantes.

4. PRENDRE EN CHARGE, SUIVRE ET REGULER

Un plan complet et cohérent de réponses rapides et adaptées :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Médiation	Méthode « No Blame »	Méthode « No Blame »	Méthode « No Blame »
Médiation Méthode « No Blame »	Méthode « No Blame »	Méthode « No Blame » Protection de la victime et mesure conservatoire : éloignement du ou des auteurs. Réparation du préjudice Procédure disciplinaire Sanction à portée	Méthode « No Blame » Protection de la victime et mesure conservatoire : éloignement du ou des auteurs. Réparation du préjudice Sanction à portée éducative (voir règlement intérieur)
		éducative (voir	Information à :
		règlement intérieur)	DDEC
		Information à :	Signalement :
		DDEC	Procureur

♦ Au fil de la prise en charge

La Cheffe d'établissement, le référent et l'équipe ressource, les enseignants assurent un suivi soutenu de la situation en appréciant les effets des actions engagées. Des réunions de l'équipe ressource permettent de réguler le plan d'actions (poursuite, arrêt de certaines actions, mise en place d'actions complémentaires...) et si nécessaire de réévaluer la situation.

Une observation attentive et continue des comportements, des propos des différents protagonistes est assurée par l'ensemble des adultes de l'établissement (et autres acteurs si nécessaire).

♦ Après l'arrêt du harcèlement

Lorsque les faits ont cessé, la vigilance est maintenue avec le souci de tous les membres de la communauté éducative d'accorder une attention particulière à la situation de la victime et d'éventuels nouveaux agissements. La fin du harcèlement est signifiée comme telle à la victime et à sa famille tout en assurant qu'une attention particulière sera maintenue.

Pôle Education – Pédagogie 2, rue César Franck - 29196 QUIMPER Cedex 02 98 64 16 00 - ddec29.pedagogie@enseignement-catholique.bzh http://www.ddec29.org





L'équipe ressource assure un suivi sur le long terme et en garde trace dans la fiche de prise en charge de la situation et dans un compte-rendu de conseil de cycle.

Une vigilance accrue de tous les membres de l'équipe éducative dans tous les moments de la vie scolaire et périscolaire doit s'exercer.

♦ Le retour d'expériences (RETEX)

Il est important de conduire collectivement, en différé, un retour réflexif sur la situation qui a été prise en charge. Celui-ci s'inscrit dans une logique d'amélioration continue.

Objectifs:

- Analyser et apprendre de l'expérience ;
- Evaluer les outils, les démarches et les décisions ;
- Ajuster les outils (plan de prévention des violences, protocole de prise en charge,...) et les démarches (processus décisionnels, gestion et communication, ...) pour les rendre plus efficaces ;
- Faire progresser les pratiques, les dispositifs, l'organisation, les modes de fonctionnement individuels et collectifs.

Rédigé le 11 juin 2025 à LE RELECQ-KERHUON,

Par la Cheffe d'Etablissement et l'ensemble de l'équipe éducative

Ecole Saint-Jean de la Croix Maternelle – Elémentaire 11 rue Traonouez 29480 Le Relecq Kerhuon

Tél: 02 98 04 65 08